ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe professionnelle

Question écrite n° 59544

Texte de la question

M Jean Valleix appelle l'attention de M le ministre du budget sur l'interet qu'il y aurait, afin de lutter contre le chomage, d'abaisser le plafond de la taxe professionnelle a 2 p 100 de la valeur ajoutee, au lieu des 3,5 p 100 actuels, dans les secteurs a fort taux de main-d'oeuvre et d'investissement. Il lui demande s'il envisage de prendre une telle mesure dans le cadre de la preparation du projet de loi de finances pour 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappele a l'honorable parlementaire que le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport a la valeur ajoutee a deja ete ramene de 5 p 100 en 1988 a 3,5 p 100 en 1991. Il n'est pas envisage d'abaisser a nouveau ce seuil. L'Etat supporte deja plus de 20 p 100 de la fiscalite directe locale et les contraintes budgetaires actuelles ne permettent pas d'accroitre cet engagement.

Données clés

Auteur : M. Valleix Jean
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59544
Rubrique : Impots locaux
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2981